

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CANLY

Par arrêté en date du 7 Mai 2026, Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Canly.

Le projet de modification n° 1 du PLU de Canly a pour objet :

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh inscrite en lisière sud-ouest du village,
- La création des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et du règlement écrit propres à la zone 2AUh,
- La modification des OAP d'un secteur en zone UD (secteur en contre-haut de la rue du Moulin),
- La correction de la rédaction de plusieurs dispositions du règlement écrit du PLU notamment pour adapter les dispositions relatives à l'implantation des constructions par rapport aux emprises publiques,
- La justification de l'ensemble de ces modifications au regard des dispositions du SCOT de la CCPE et de la protection de l'environnement.

Le dossier de modification n° 1 du PLU a été soumis à Evaluation Environnementale. La MRAE a rendu un avis délibéré n° 2025-9102 en date du 14 octobre 2025. Elle n'émet pas d'observations sur l'évaluation environnementale.

Monsieur FERTE Augustin a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et Monsieur COUPEL Thierry a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 32 jours consécutifs, **du mardi 02 juin 2026 à 00h00 au vendredi 03 juillet 2026 à 23h59 inclus.**

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations sur le registre à sa disposition en Mairie de Canly aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : les mardis et vendredis de 9h à 12h et de 15h à 18h et le jeudi de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dispositions du projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, des avis des personnes publiques notifiées et de tout autre document composant le dossier de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sur support papier, mais aussi sur un poste informatique mis à disposition en mairie ; il pourra également consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur en mairie à l'adresse suivante : Mairie de Canly, 21, rue des écoles 60680 CANLY.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur les sites internet : www.ccplaine-estrees.com et www.canly.fr et les observations pourront être effectuées à l'adresse électronique suivante : enquete-publique@cc-pe.fr (en précisant en objet : Modification n° 1 du PLU de Canly).

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie de Canly les :

- **Mardi 02 juin 2026 de 09h00 à 12h00,**
- **Samedi 20 juin 2026 de 09h00 à 12h00,**
- **Vendredi 03 juillet 2026 de 15h00 à 18h00.**

Un mois après clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la CCPE, en Mairie de Canly et sur le site internet hébergeant le dossier d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la CCPE.

Madame la Présidente de la CCPE

Sophie MERCIER

